2335

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	PRC3C
	Variante :	UPN6T2
	Version :	NATRE4K75S07ST5NNR1
0.2.1	Nom commercial :	PREMIUM
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Nom et adresse du constructeur :	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule:	VF624CPA000005003

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0031*06 délivrée le : 2012-10-11
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2013-10-02

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		70/157*2007/34
	A l'arrêt		86 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
	En marche		78,4 dB(A)
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro EEV-K
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		2005/55*2008/74K
	1. Procédure d'essai: Type 1 ou ESC	CO: 0,126 g/kWh NOx: 1,726 g/kWh Particules: 0,008 g/kWh	HC: 0,016 g/kWh HC + NO_x : ---
	Opacité de la fumée (ELR):		0,06 m^{-1}
	2. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: 0,214 g/kWh NHMC: 0,019 g/kWh CH_4: ---	NOx: 1,493 g/kWh THC: --- Particules: 0,012 g/kWh
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :		0,65 m^{-1} ECE R24-03
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
52.	Remarques:		---

DUPLICATE

Constitution générale du véhicule		
1.	Nombre d'essieux: et de roues:	3 8
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	1, 2
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	1, 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1, 2, Par arbre de transmission
Dimensions principales		
4.	Empattement :	---
4.1.	Ecartement des essieux :	1-2: 5500mm 2-3: 1350mm
5.1.	Longueur totale admissible:	11600 mm
6.1.	Largeur maximale admissible:	2600 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (minimale et maximale):	--- mm
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible:	3330 mm
Masses		
14.	Masse du véhicule incomplet en ordre de marche:	8561 kg
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux:	1: 4857 kg 2: 2242 kg 3: 1462 kg
15. 15.1	Masse minimale du véhicule complété: Répartition de cette masse entre les essieux:	7030 kg 1: 4253 kg 2+3: 2777 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible:	26500 kg
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	1: 7500 kg 2: 11500kg 3: 7500 kg
16.3.	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux:	1: 7500 kg 2+3: 19000 kg
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	57200 kg (---)
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue:	---
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu:	---
17.3.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu:	---
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble:	---
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage:	52000 kg
18.2.	Semi-remorque:	--- kg
18.3.	Remorque à essieu central:	31400 kg
18.4	Remorque non freinée:	750 kg
19.	Masse statique maximale techniquement admissibleau point d'attelage:	1000 kg

Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	VOLVO POWERTRAIN CORPORATION
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DXi 11 380-EEV - TR40
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, quatre temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Capacité du moteur:	10837 cm^3
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Monocarburant
27.	Puissance maximale nette:	286kW 1800 tr/min
28.	Boite de vitesses (type):	Automatique
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale:	90 km/h
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	3
32.	Position du ou des essieux délestables:	3
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Oui
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	Essieu 1 : pneu 315/80R22.5, jante 22.5x9.00, 156 L Essieu 2 : pneu 315/80R22.5, jante 22.5x9.00, 150 L Essieu 3 : pneu 315/80R22.5, jante 22.5x9.00, 156 L
Dispositifs de freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	pneumatiques
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	8,5 bar max
Dispositif d'attelage		
44	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Toute catégorie de dispositif d'attelage homologué 94/20/EC avec D>=190 kN, Dc>=141 kN et S>=1000 kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D: - kN V: - kN S: - kg U: - kg

DUPLICATA

LAPALUS
CARROSSERIE INDUSTRIELLE

Route de Verzé – 71960 LA ROCHE-VINEUSE
Tél. 03 85 36 68 10 – Télécopie 03 85 36 64 34
Courriel : clapalus71@orange.fr
GPS : N 46.35081° - E 4.72428°

Qualité certifiée

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

Date du contrôle	*25 février 2014*
N° de contrôle	13-131-1
Carrossier (nom et adresse)	*SAS LAPALUS* *71960 LA ROCHE-VINEUSE*
Date d'échéance de la qualification	27 mars 2014

IDENTIFICATION DU VEHICULE *(2)* :

(D1)	Marque =	*RENAULT*
(D2)	Type Variante Version =	*PRC3C UPN6T2 NATRE4K75S075T5NNR1*
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type =	*VF624CPA000005003*
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) =	*26 000 kg*
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) =	*44 000 kg*
(G)	Masse en service = (G1 + 75) =	*11 135 kg*
(G1)	Poids à vide national (PV) =	*11 060 kg*
(J1)	Genre national *(3)* =	*CAM*
(J3)	Carrosserie (désignation nationale) *(4)* =	*SAVOYARD*
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) =	*2*
	Equipement (s) spécifique (s) =	Equipement 1 : Equipement 2 :

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes :
(D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (P6), (U1), (U2), (V7), (V9)

DIMENSIONS :

Longueur : L = 11,06 m Largeur : l = 2,55 m Surface : L x l = 28,20 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~
 - et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
 - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à La Roche Vineuse
Le 25 février 2014
Signature et cachet du carrossier qualifié

CARROSSERIE INDUSTRIELLE
S.A.S. au capital de 54 400 €
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 36 68 10 Fax 03 85 36 64 34
SIRET 334 259 228 00017 - APE 342 A

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 1 ne peut-être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP
(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route